

VILLE DE  
**BORMES**  
LES MIMOSAS



DIRECTION GENERALE  
DES SERVICES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****SEANCE DU 14 MARS 2019****NOMBRE DE MEMBRES**

<b>En exercice</b>	<b>Présents</b>	<b>Votants</b>
<b>29</b>	<b>20</b>	<b>29</b>

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF ET LE QUATORZE MARS à 18 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de BORMES LES MIMOSAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur François ARIZZI, Maire de BORMES LES MIMOSAS.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 07 mars 2019.

**PRESENTS** : M. François ARIZZI, Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Jérôme MASSOLINI, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Geneviève RE, Mme Véronique PIERRE, M. Bernard BACCINO, Mme Ghislaine IMBERT, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Jacqueline PIERSANTI, M. Joel BENOIT, Mme Nicole PESTRE, Mme Rania MEKERRI, M. Jean-Paul RUCHET.

**POUVOIRS** :

Mme Isabelle CANONNE à M. le Maire

Mme Marianne LE MEUR à M. Philippe CRIPPA

Mme Véronique GINOYER à Mme Geneviève RE

M. Rabah HERHOUR à M. Jérôme MASSOLINI

Mme Sandrine EMERIC à Mme Catherine CASELLATO

Mme Stéphanie COURTINE à Mme Magali TROPINI

Mme Christine MAUPEU-LAUFERON à Mme Christiane DARNAULT

M. André DENIS à M. Aurélien MOIGNARD

M. Jacques BLANCO à M. Jean-Paul RUCHET

**FAVA/CM - N°2019/03/038 - OBJET : BUDGET PRIMITIF 2019 COMMUNE**

VU la délibération N° 2019/01/003 du 30 janvier 2019, reçue en Préfecture le 06 février 2019, portant sur les orientations budgétaires 2019 de la Commune, de l'Assainissement, de l'Eau Potable, de la régie des Transports, du service extérieur des Pompes Funèbres et du service Assainissement Non Collectif, sur la base du rapport d'orientation budgétaire.

Monsieur le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal le projet du **BUDGET PRIMITIF 2019** dressé et appuyé de tous les documents propres à justifier les propositions.

Le Conseil Municipal **EXAMINE** les propositions du **BUDGET PRIMITIF 2019** par nature et par chapitre,



**Délibération n°2019/03/038  
(suite)**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>17 254 355,24 €</b>	<b>17 254 355,24 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>9 490 107,31 €</b>	<b>9 490 107,31 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>26 744 462,55 €</b>	<b>26 744 462,55 €</b>

**VOTE LE BUDGET PRIMITIF POUR L'ANNEE 2019 POUR UN MONTANT DE VINGT-SIX MILLIONS SEPT CENT QUARANTE QUATRE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE DEUX EUROS ET CINQUANTE CINQ CENTIMES D'EUROS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE,**

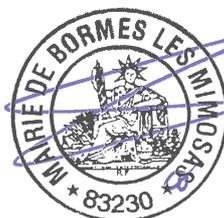
**APPROUVE** la balance générale du BUDGET PRIMITIF 2019 présentée ci-dessus sans excédent ni déficit annexée au BP 2019.

**VOTE : UNANIMITE avec 28 POUR et 1 ABSTENTION**

**POUR (28) : M. François ARIZZI, Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Jérôme MASSOLINI, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Geneviève RE, Mme Véronique PIERRE, Mme Marianne LE MEUR, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, M. Rabah HERHOUR, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, Mme Stéphanie COURTINE, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU-LAUFERON, Mme Jacqueline PIERSANTI, M. André DENIS, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, Mme Nicole PESTRE, Mme Rania MEKERRI.**

**ABSTENTION (1) : M. Jean-Paul RUCHET**

Le Maire



François ARIZZI

## NOTE DE PRESENTATION

### BUDGETS PRIMITIFS 2019

CM 14/03/2019

#### Préambule :

##### - Situation de la collectivité

La commune a dégagé un résultat net de fonctionnement de 1 504 041,68 €, en hausse, et un résultat cumulé de 2 976 989,07€ à la clôture de l'exercice 2018. Ces résultats sont obtenus malgré une affectation réelle à la section d'investissement de 1,7 M€ en 2018, et un programme d'investissement très ambitieux.

La forte augmentation du résultat net (+ 25%) est donc un excellent indicateur dans ce contexte.

Les dépenses de fonctionnement sont légères baisse (-0,72%) après de très légères hausses de 1,03% en 2017, et 1.21% en 2016. Conséquence de nos efforts permanents pour faire la chasse aux dépenses inutiles, mais aussi de la légère inflexion du chapitre 012 (- 0,4 %), pour la première fois depuis 2014.

Par ailleurs, nous pouvons compter sur un dynamisme de nos recettes nettes de fonctionnement (hors résultat 2017) qui **augmentent de 1,21%**.

En effet malgré un désengagement croissant de l'Etat, notre commune est en passe de trouver de nouvelles sources de financement sans augmenter la pression fiscale communale.

En 2019, les dépenses et les recettes de fonctionnement vont légèrement diminuer, du fait d'une baisse programmée des charges à caractère général et de la suppression de la contribution au SDIS qui est désormais prise en charge par MPM, mais, de ce fait déduite de nos attributions de compensation. (Baisse du budget de fonctionnement d'environ 550 000€).

##### - Evolution de l'épargne communale

L'épargne de gestion et l'épargne brute font un bond de plus de 2,2 M€. L'épargne nette augmente de presque 1,8 M€. Cette augmentation est en contraste (très positif) avec la moyenne des communes de la même strate démographique.

Pour la première fois depuis des décennies, le ratio entre l'encours de la dette et les recettes réelles de fonctionnement passe sous les 50% (il était à plus de 75% en 2014 et 62% l'an dernier).

Ces chiffres, ne sont pas le fruit du hasard. En plus de nous permettre de faire face à nos dépenses de fonctionnement obligatoires, nous permettent d'appréhender l'avenir et notamment les investissements nécessaires.

##### - Gestion de la dette :

L'annuité 2019 sera de 1 106 949,24 € (707 571,07 en capital, 399 378,17 d'intérêt).

Le capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier est de 9 445 451,97 et sera de 8 737 880,9 au 31/12/2019.

La dette par habitant, ramenée à la population DGF (14 812 h au 1/01/2019) est de 637,69 € (688.45 au BP 2018), soit inférieure à la moyenne nationale des communes de notre strate (5 à 10 000 h, communes touristiques du littoral soit 1038 € / h).

Nous sommes fiers de dire que notre capacité de désendettement est passée de 5,2 années à 3,65 années. (Cette capacité se calcule par un ratio entre l'encours total de la dette au 31/12 et le montant de l'épargne brute).

Comme vous le savez, il reste un emprunt « structuré » dans notre encours. Il s'agit de 2 emprunts de 2004 d'une valeur totale initiale de 6M€ renégociés au 1/01/2008. Le montant renégocié était de 5,8M€ à 4,15%. Son échéance est en 3034. Et le capital restant dû est de 4,23 M€.

Cet emprunt est considéré à risque sur la charte Gissler, classement en 1 E. C'est-à-dire qu'il s'agit d'un emprunt dont le risque de variabilité est le plus faible des emprunts dit à risque. En revanche, si le risque se réalise, le taux d'intérêt est susceptible de varier rapidement.

En 2017, lorsque nous avons pris collectivement l'option de racheter l'autre emprunt structuré que la commune avait, nous avons abordé cet emprunt. Rappelons-nous que l'emprunt que nous avons renégocié l'avait été à coût quasi nul pour la collectivité et que même si le risque était un peu plus élevé que pour l'emprunt qu'il nous reste, le risque était très faible.

En ce qui concerne l'emprunt restant, lors de nos discussions en 2014, je vous avais exprimé les discussions que nous avons eues avec nos partenaires financiers.

Nous avons fait le choix de ne pas sortir de cet emprunt compte tenu des éléments suivants :

- La réalisation du risque était, et est toujours très peu probable à court et moyen terme. Cet emprunt devient dangereux si le l'Euribor 12 mois devient supérieur à 6%. Or ce taux publié depuis environ 20 ans, n'a jamais dépassé les 6%, y compris pendant la crise de 2008 ou les attentats. Son taux actuel est négatif : - 0.108 %. A ce jour le risque n'a jamais été aussi faible.
- L'indemnité de rupture anticipée (dont nous devons nous acquitter en cas de renégociation ou rachat par un autre organisme) est de 1,4M € aujourd'hui. En 2014, elle était de 2 M€. Rappelons pour mémoire que, à la différence de l'autre emprunt structuré, cet emprunt était très peu risqué et que, de ce fait, nous n'avions pas pu négocier le montant de cette indemnité de rupture anticipée, ni l'éventuel taux de rachat...
- Par ailleurs, l'Etat qui avait considéré que l'autre emprunt structuré était éligible à un soutien pour épurer les dettes dangereuses n'avait pas jugé cet emprunt recevable pour soutenir un éventuel rachat.

Dans ces conditions, nous avons alors estimé que compte tenus des conditions de l'époque, il n'était pas souhaitable de renégocier cet emprunt. Les 5 dernière années nous ont semble-t-il donné raison je crois.

Bien entendu, nous suivons attentivement l'évolution de l'ensemble des paramètres et nous jugeons que le risque lié à cet emprunt est toujours aussi faible à court et moyen terme. Ainsi, dans ce contexte et tout en restant attentif, nous ne vous proposons pas de renégocier cet emprunt à un coût très élevé, ce qui aurait pour effet de gonfler mécaniquement notre encours d'au moins 1,4 M€, d'augmenter mécaniquement notre annuité ainsi que la durée de remboursement.

## **I- Recettes de fonctionnement**

Ces recettes ont progressé de 1,21% en 2018.

Pour 2019, nous anticipons une stagnation de la DGF, comme l'an dernier, après 5 ans de très fortes baisses.

Du fait du transfert de la contribution SDIS à MPM et de la déduction de cette contribution de nos attributions de compensation (idem participation SIPI), nous aurons une baisse de nos recettes de fonctionnement d'environ 550 000€ soit environ 3%.

### **a. Impôts et taxes**

Les taux de fiscalité votés par la commune (TH, TFB et TFNB), par ailleurs inchangés depuis 2010, demeurent inférieurs aux taux de la moyenne nationale. L'augmentation des bases, qui relève d'une décision de l'Etat et s'appuie sur la variation de l'inflation des 12 derniers mois sera de l'ordre de 2,2%. En 2018, nous avons connu une inflexion du chapitre 73 (-2,52%) du fait de la diminution des recettes communautaires.

En 2018, nous avons bénéficié d'une belle augmentation des droits de mutation, signe de la reprise de l'activité immobilière.

**La fiscalité communale ne sera pas augmentée en 2019 malgré un programme d'investissement ambitieux.**

## **b. Concours de l'Etat**

La baisse des dotations (- 1 M€/ an sur les 5 derniers exercices) représente – 65% entre 2013 et 2018. Cette baisse devrait se stabiliser dans une moindre mesure en 2019. La DGF perçue en 2019 sera vraisemblablement inférieure de plus de 70% par rapport à celles que nous percevions en 2013. Si nous cumulons les prélèvements de péréquation (le FPIC), la baisse atteint plus de 75 %, ce qui représente une perte de financements de plus de 2.25 M€ par an sur notre budget, environ 15% de nos recettes réelles de fonctionnement !

Nous aurons également une baisse de nos recettes liées aux emplois d'avenir ainsi qu'une absence de dotation pour recensement, à la différence de 2018.

## **c. Concours de la Communauté de communes MPM**

L'attribution de compensation 2018 a été de 1 533 596,89 € contre 1 623 427 € en 2017. Cette attribution correspond au montant de taxe professionnelle qui était perçue en 2010 par la commune, diminuée du montant des charges transférées et validées par la CLECT. Le montant des charges transférées qui continuent à être prise en charge par la commune mais remboursées par MPM a fortement augmenté, en particulier du fait de la reprise de la dette du SIPI par la CCMPM qui a partiellement été répercutée aux communes de Bormes et du Lavandou. Au total en 2018, le coût net des charges transférées a été de 134 000 €.

La dotation de solidarité communautaire était de 527 860 € en 2017 contre 392 842 € en 2016. Elle a continué à diminuer en 2018 se fixant au montant de 261 481 €.

### Perspectives.

En 2019, le montant de l'attribution de compensation sera de 924 522,17 € en très forte baisse par rapport à 2018. Cette baisse s'explique par la prise en charge complète de la dette du SIPI par les communes de Bormes et du Lavandou, mais également par la prise en charge de la contribution au SDIS par MPM. (NB cette dépense d'environ 500 000 € ne sera donc plus prise en charge par la commune à partir de 2019). Pour Bormes, le montant des charges transférées pris en compte sera de 743 077,83 € en dépit de la mise en place de la taxe GEMAPI perçue par MPM.

Par ailleurs, la dotation de solidarité communautaire devrait être de 467 567€ en augmentation en 2019.

### **Perspectives d'évolution des recettes de fonctionnement en 2019.**

Compte tenu de l'augmentation prévisionnelle des bases (environ +2.2%) de stagnation modérée des dotations de l'Etat, de la stagnation des recettes communautaires (DSC + AC) ; mais en tenant compte également des incertitudes qui pèsent sur le FPIC et la forte volatilité des recettes liées aux droit de mutation, il est sage de prévoir une baisse de nos recettes de fonctionnement.

## II- Dépenses de fonctionnement

Grace à une gestion très rigoureuse, la baisse des dépenses de fonctionnement est de 0,72%. Depuis 3 ans, tout en maintenant un niveau de service et de prestations offerts aux administrés, nous faisons une chasse aux dépenses inutiles.

Par ailleurs, nous avons bénéficié cette année de diminutions opportunes qui ne se reproduiront pas les années suivantes.

### a. Charges à caractère général :

L'effort demandé aux services a permis une diminution de ces charges de 0,8% (+0.21% en 2017, hausse inférieure à l'inflation) malgré une hausse inévitable de quelques postes (Eau, électricité, ...). L'enjeu pour 2019 consiste à maintenir ce cap sans obérer notre capacité d'action. Nous devrions donc maintenir ce poste au même niveau qu'en 2018.

### b. Charges de personnel :

Malgré les répercussions du PPCR (il s'agit d'une revalorisation indiciaire de tous les cadres d'emplois) de nouvelles augmentations des cotisations URSSAF, IRCANTEC, FNC et CNRACL, une augmentation du taux de CSG (de 5.1% à 6.8%), nous avons réussi pour la première fois depuis des décennies à stopper l'augmentation de ce chapitre, (-0,4%). Par ailleurs, si on prend l'ensemble du budget RH (qui comprend également des crédits sur les chapitres 011 et 65), **la baisse en 2018 est de 0,96%**.

Cependant, même si nous poursuivrons nos efforts et recruterons au plus juste, comme nous nous étions engagés, ce travail est encore long.

Enfin, en 2019, la progression devrait être limitée de l'ordre de 1,5 à 2% dans la mesure où nous avons une nouvelle PPCR (environ 30 000€), la mise en place de l'indemnisation de compensation de la CSG (60 000€), l'augmentation de l'assurance statutaire (50 000€ et enfin les avancements de grade et la négociation sur la mise en place du RIFSEEP.

Comme vous le savez, sans recruter, notre masse salariale augmente du fait de l'avancement et de la carrière de nos agents.

Concernant le chapitre 0104, atténuations de produits, l'augmentation se justifie par une hausse potentielle du FPIC (le fonds de péréquation) dont nous ne connaissons pas le montant pour le moment. Nous sommes partis sur une hypothèse assez pessimiste.

### c. Autres charges de gestion courante :

Ce poste a connu une très forte diminution de presque 14% en 2018.

Cette diminution va se poursuivre (au minimum – 25%) et repose sur la suppression de notre cotisation au service d'incendie (qui est désormais prise en charge par la CCMPM, mais déduite de nos attributions de compensation), de la participation du SIVOM (qui avait été importante en 2017 et 2018 pour financer la maison funéraire), mais aussi de suppression de notre cotisation au SIPI (environ 200 000€).

En revanche, certains postes sont renforcés, en particulier concernant le soutien aux associations

### d. Intérêt de la dette

Ce chapitre a connu une baisse non négligeable de 6,52 % en 2018 et va continuer à diminuer.

## Perspectives d'évolution :

En 2019, nous envisageons une diminution de nos charges réelles de fonctionnement. En effet, la baisse que nous avons connue cette année ne pourra être renouvelée, au risque de connaître une forte baisse de la qualité de nos services, et ce n'est pas ce que nous voulons. Du fait de la suppression de la participation au SDIS, nos dépenses et nos recettes de fonctionnement connaîtront un repli.

### **III- Recettes d'investissement**

En 2018, les subventions, principalement du département et de la région viennent très utilement appuyer la faisabilité de nos projets. Ces subventions devraient être de l'ordre de 400 000 € en 2019 pour le département. Nos partenaires, région et département, mais également l'Etat, grâce à la DETR, devraient nous apporter des compléments de financement très utiles.

Nous ne connaissons pas à ce stade le montant des autres aides que nous sollicitons auprès de nos partenaires. Elles seront inscrites dans les prochaines décisions modificatives quand les montants nous seront notifiés.

Par ailleurs, une affectation de 1,7M€ de la section de fonctionnement nous a permis de couvrir les investissements 2018.

Les recettes liées au PAE viennent équilibrer les dépenses de ce programme conformément à nos prévisions. Leur recouvrement suit le rythme que nous avons envisagé. La répartition des participations PAE entre les différents budgets (AEP, EU et ville) sera revue en 2019 afin de tenir compte de la réalité du besoin sur chacun des budgets.

En outre, nous inscrivons également une cession immobilière à hauteur de 270 000€.

D'autre part, du fait du dynamisme de nos investissements en 2017, nous bénéficions d'un FCTVA en hausse à hauteur de 650 000€ et d'une dotation aux amortissements également élevée (470 000€).

Enfin, une affectation du résultat 2018 de 1,5 M€ (comme en 2018), sera complétée par un virement de la section de fonctionnement de 900 000€.

Notre situation financière étant saine, nous disposons d'une marge de manœuvre non négligeable pour avoir recours à l'emprunt dans la mesure où notre annuité est stabilisée et va progressivement diminuer. Par ailleurs, nous avons stabilisé nos dépenses de fonctionnement, tout en augmentant nos recettes.

Cependant, je n'envisage pas de recours à l'emprunt pour l'année 2019.

### **IV- Dépenses d'investissement**

La collectivité a renforcé son effort d'investissement en 2018, et ne baissera pas le rythme cette année :

- Après la Favière, le projet de souffle d'art est en train de voir le jour au village. Une statue monumentale a été posée au château en décembre. Une troisième boucle est dans les cartons.
- Nous poursuivons les travaux de reprises entrepris au cimetière afin de pouvoir continuer à offrir des sépultures aux Borméens. Des réflexions seront menées sur la suite car nous ne pourrions pas assumer toutes les demandes si ce rythme se poursuit. Nous ferons prochainement des propositions pour permettre à chacun de trouver une solution satisfaisante, sans nécessairement agrandir indéfiniment le cimetière.
- Les deux projets de construction de logements en accession sociale à la propriété et de locatif social à la Gare (15 LF) et au Clos Charlot (32 AS et 30 LF) sont bonne voie, les livraisons devraient commencer au deuxième semestre. L'étude de circulation sur le train des Pignes dans ce secteur est en cours. Les travaux ne pourront débuter que lorsque la totalité du programme sera livré, donc probablement pas avant la fin de l'année 2019.
- Le lancement des importants travaux d'aménagements du quartier de la gare. Un certain nombre de chantiers privés ont déjà débuté. Ces aménagements sont totalement autofinancés par les recettes liées aux participations des promoteurs mais représenteront un coût très

conséquent (plus de 5M€). Nos services sont pleinement mobilisés sur ce chantier structurant depuis plus d'un an.

- Un terrain multisport sera installé à Bormisport pour remplacer le terrain de basket.
- Deux courts de tennis seront totalement renouvelés.
- L'éclairage public a également été renforcé et fera l'objet d'investissements et de gros entretien, en particulier la deuxième tranche de l'avenue de la Mer, le chemin des Fougères ou le lancement d'un projet de mise en lumière de nos principaux monuments et de la rue Carnot. Un plan pluriannuel de renouvellement, de modernisation et d'optimisation sera mis en œuvre cette année avec des premières réalisations d'envergures sur le chemin du train des Pignes notamment.
- Au niveau des acquisitions, en plus du renouvellement de petit matériel, notamment pour nos services techniques, Cette année, comme l'année dernière, nous privilégions la location comme pour la balayeuse. Nous achèterons un véhicule neuf de très grande qualité pour nos CCFF.
- Concernant les bâtiments, après des importants travaux de modernisation nécessaire à l'hôtel de ville, l'extension au MAC des vestiaires et de la zone de vie afin d'améliorer les conditions de travail des assistantes maternelles sera livrée en avril. Un important investissement sera réalisé dans la cour de cet établissement pour refaire le sol et mettre en place des zones d'ombre. Des travaux se poursuivront dans les écoles pour continuer à entretenir notre patrimoine et renforcer la sécurité quand cela est nécessaire. Nous installerons une climatisation au réfectoire de l'école Jean Moulin, ainsi que des ombrages au sein de l'ALSH. La réflexion sur la réorganisation de nos restaurants scolaires aboutira à la centralisation de la production à la cuisine de l'école élémentaire. Des travaux de modernisation et d'optimisation seront entrepris cet été. Un programme pluriannuel de rénovation des toilettes publiques sera engagé au village et à la Favière.

Surtout, nous mènerons à bien un beau projet de rénovation et de modernisation de la salle des fêtes.

- Enfin, les travaux d'amélioration de nos ateliers entrepris à l'automne seront livrés prochainement.
- Des travaux d'entretien de nos voiries seront entrepris partout où cela est nécessaire, en particulier rue des Asphodèles, traverse des chênes lièges, avenue de la mer, impasse des Limberts.

Surtout, l'aménagement du chemin du train des Pignes entre le Clos Charlot et le Boulevard des Tennis sera proposé dès que les travaux de construction au Clos Charlot seront terminés.

- Les travaux de mise en accessibilité de nos voiries et de nos bâtiments se poursuivront suivant les programmes adoptés en commission, tout en s'adaptant et restant à l'écoute des propositions que nous recevons.
- En matière de développement économique, en plus de travailler avec MPM et la CCI sur la programmation de la zone Niel-Surle, nous envisageons d'avancer sur la zone UEM de Maudroume. En fonction des choix de circulation – en cours de négociation avec le Conseil départemental, l'investissement sera d'environ 695 000 (plus l'eau potable et l'assainissement). Cette somme devra être principalement couverte par les participations aux équipements publics, financées par les promoteurs. Ce projet fera l'objet d'une DM le cas échéant.
- Les importants travaux au Musée et dans les jardins réalisés en 2018 ont reçu de nombreuses félicitations. Nous poursuivrons les améliorations cette année, notamment par la mise en place d'une fontaine dans le jardin.

- Au village toujours, en plus de reprendre le pluvial place Gambetta, nous reprendrons le platelage dans le jardin botanique.
- Suite aux incendies, et conformément aux résultats de l'étude diagnostic, des actions ciblées pour contribuer au reboisement de notre commune seront entreprises par l'ASL de la subéraie varoise et soutenus par la Commune.
- La finalisation du projet de travaux sur notre patrimoine à Notre dame de constance, en partenariat avec l'association d'insertion Tremplin sera livrée dans les prochaines semaines. Ce partenariat devrait se poursuivre, pour mettre en valeur la tour de l'horloge. La prochaine convention est en cours de discussion.
- Une pergola sera installée aux jardins familiaux afin de rendre encore plus convivial cet espace.
- En fonction des opportunités, des acquisitions foncières ciblées seront envisagées et étudiées au cas par cas.
- A la Favière d'importantes plantations seront réalisées sur la plage. Nous améliorerons le piétonnier au niveau des Ondines. Le projet est en cours de finition et sera mis en œuvre très prochainement. Des rénovations seront entreprises à l'Estellan pour remplacer et embellir les assises. L'espace boisé de la pointe de Gouron bénéficiera de nouvelles plantations.
- Nous poursuivons également nos réflexions dans de nombreux domaines en particulier, celui que j'évoquais lors de mes vœux à la population qui mêle patrimoine et innovation.... Des crédits seront fléchés sur ce projet et je vous tiendrai informé des développements et de sa faisabilité.
- Après l'obtention de 4@ au concours des villes internet / connectées, nous continuerons résolument cette démarche de dématérialisation. L'objectif est d'amener l'administration chez les usagers afin de vous simplifier la vie « administrative ». Cette année, ce sera le cas avec l'urbanisme, asso even, la police municipale et le service population. Entre 20 et 30 000 € y seront consacrés.
- Pour finir, une réflexion et une large concertation sera entreprise afin de réorganiser et mettre en valeur le quartier du Pin. La population dans son ensemble sera associée et nous prendrons le temps de répondre aux attentes de l'ensemble des administrés en termes d'aménagement urbain, mais aussi de commerces, de services ou de mobilités.

## **Régie des transports**

- En section d'exploitation les dépenses, principalement les frais d'entretien, de carburant des bus et les dotations aux amortissements, ainsi que les recettes, constituées surtout par le versement de la subvention du Conseil Départemental, sont en augmentation. Par ailleurs, notre bonne gestion ainsi que la mise en place d'une facturation des bus aux associations au-delà d'un transport par an, nous permet de dégager un résultat de fonctionnement de plus de 46 000 €. Ce résultat sera principalement affecté en investissement pour anticiper l'acquisition de bus aux normes imposées par l'autorité de tutelle, la région.
- Nous sommes en discussion active avec le Conseil Régional qui souhaite changer sa politique de soutien aux régies en limitant l'accès aux usagers qui habitent à plus de 3 km de l'établissement scolaire. Cette décision nous serait particulièrement désavantageuse et c'est la raison pour laquelle nous avons bon espoir de trouver une solution de compromis acceptable. En tout état de cause le budget 2019 de la régie anticipe une diminution des aides de la région pour assurer ce service public. Quoiqu'il en soit nous ferons face pour assumer ce service que nous considérons comme essentiel pour de nombreux enfants borméens.
- La section d'investissement, alimentée en recettes par les dotations aux amortissements, ainsi que le résultat de fonctionnement permettra l'acquisition d'un bus afin de palier au vieillissement du matériel et à sa mise aux normes. L'acquisition d'un nouveau bus sera étudiée en autofinancement en fonction des exigences de l'autorité de tutelle, le conseil régional de la région sud. Le résultat d'investissement 2018 est de 187 874 € auquel il faut ajouter la dotation aux amortissements, 35 000 € et le résultat de fonctionnement 2018, 46 000€

Pour mémoire en 2016, nous avons fait l'acquisition d'un bus climatisé pour plus de 200 000€.

## **Assainissement non collectif**

En section d'exploitation les dépenses, principalement les frais de téléphone, d'affranchissement et de rattachement des agents payés par le Budget Principal, ainsi que les recettes, constituées surtout par le versement de la redevance d'assainissement non collectif due par les administrés qui disposent d'une fosse septique. Ces dépenses restent stables en 2018.

Nous envisageons une stabilité dans les dépenses et recettes de ce budget en 2019. Cependant, nous étudions la possibilité de sous-traiter tout ou partie du service.

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Délibération n.2019/03/038 - Objet : Budget primitif 2019 - Commune

---

**Date de transmission de l'acte :** 18/03/2019

**Date de réception de l'accusé de réception :** 18/03/2019

---

**Numéro de l'acte :** 201903038 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 083-218300192-20190314-201903038-DE

---

**Date de décision :** 14/03/2019

**Acte transmis par :** Charles MALOT

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.10. Divers

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Document budgétaire n.2019/03/038 - Objet : Budget primitif 2019 - Commune

---

**Date de transmission de l'acte :** 18/03/2019

**Date de réception de l'accusé de réception :** 18/03/2019

---

**Numéro de l'acte :** 201903038 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 083-218300192-20190314-201903038-BF

---

**Date de décision :** 14/03/2019

**Acte transmis par :** Charles MALOT

---

**Nature de l'acte :** Documents budgétaires et financiers

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.10. Divers

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMMUNE - VILLE DE BORMES LES MIMOSAS (1)**

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)**

Numéro SIRET : 21830019200018

POSTE COMPTABLE : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DU LAVANDOU

**M. 14**

**Budget primitif**

**voté par nature**

**BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (3)**

**ANNEE 2019**

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

## II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

## III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24

## IV - Annexes (7)

### A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	35
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	39
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	43
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	45
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	46
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	47
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	48
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	50
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	53
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	54
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	55
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	57

### C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	58
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	62
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	63
C3.2 - Liste des établissements publics créés	64
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	65
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

### D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	66
--	----

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>Code INSEE</b>	<b>VILLE DE BORMES LES MIMOSAS BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>BP 2019</b>
-------------------	---	--------------------

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	8 097
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i> ) :	6 715
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
15760741	16704468	1070.19	1114.56

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1072.44	950
2	Produit des impositions directes/population	594.11	557
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1054.85	1151
4	Dépenses d'équipement brut/population	202.48	289
5	Encours de dette/population	637.69	1038
6	DGF/population	57.39	125
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	57.58 %	55.90 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	104,18 %	NaN %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	16,80 %	NaN %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0 %	NaN %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
  - avec (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) budgétaires Délibération n° 33 du 27/03/2006.

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	17 254 355,24	15 777 366,17
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	0,00	0,00
	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)</b>	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 476 989,07
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>		17 254 355,24	17 254 355,24

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)</b>	3 880 474,06	4 687 819,44
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	5 609 633,25	2 411 887,49
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 2 390 400,38
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		9 490 107,31	9 490 107,31
<b>TOTAL</b>			
<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>		26 744 462,55	26 744 462,55

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	3 891 315,00	0,00	3 884 430,00	3 884 430,00	3 884 430,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	8 996 817,96	0,00	9 146 000,00	9 146 000,00	9 146 000,00
014	Atténuations de produits	771 000,00	0,00	790 871,30	790 871,30	790 871,30
65	Autres charges de gestion courante	2 194 360,00	0,00	1 574 150,00	1 574 150,00	1 574 150,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>15 853 492,96</b>	<b>0,00</b>	<b>15 395 451,30</b>	<b>15 395 451,30</b>	<b>15 395 451,30</b>
66	Charges financières	418 888,29	0,00	388 979,50	388 979,50	388 979,50
67	Charges exceptionnelles	159 908,96	0,00	100 620,00	100 620,00	100 620,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>16 432 290,21</b>	<b>0,00</b>	<b>15 885 050,80</b>	<b>15 885 050,80</b>	<b>15 885 050,80</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	926 946,56		900 000,00	900 000,00	900 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	438 339,12		469 304,44	469 304,44	469 304,44
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>1 365 285,68</b>		<b>1 369 304,44</b>	<b>1 369 304,44</b>	<b>1 369 304,44</b>
<b>TOTAL</b>		<b>17 797 575,89</b>	<b>0,00</b>	<b>17 254 355,24</b>	<b>17 254 355,24</b>	<b>17 254 355,24</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>17 254 355,24</b>
--	----------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	86 493,36	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	770 177,00	0,00	892 000,00	892 000,00	892 000,00
73	Impôts et taxes	12 734 078,05	0,00	12 350 089,17	12 350 089,17	12 350 089,17
74	Dotations et participations	1 831 376,00	0,00	1 679 000,00	1 679 000,00	1 679 000,00
75	Autres produits de gestion courante	622 500,00	0,00	635 100,00	635 100,00	635 100,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>16 044 624,41</b>	<b>0,00</b>	<b>15 601 189,17</b>	<b>15 601 189,17</b>	<b>15 601 189,17</b>
76	Produits financiers	101 619,70	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	100 700,00	0,00	23 300,00	23 300,00	23 300,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>16 246 944,11</b>	<b>0,00</b>	<b>15 624 489,17</b>	<b>15 624 489,17</b>	<b>15 624 489,17</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	77 684,39		152 877,00	152 877,00	152 877,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>77 684,39</b>		<b>152 877,00</b>	<b>152 877,00</b>	<b>152 877,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>16 324 628,50</b>	<b>0,00</b>	<b>15 777 366,17</b>	<b>15 777 366,17</b>	<b>15 777 366,17</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>1 476 989,07</b>
---	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>17 254 355,24</b>
--	----------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>1 216 427,44</b>
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (5)  $DF\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RF\ 042$  ;  $RI\ 040 = DF\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DF\ 043 = RF\ 043$ .
- (6) Solde de l'opération  $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	592 705,24	248 136,96	56 000,00	56 000,00	304 136,96
204	Subventions d'équipement versées	533 225,07	357 470,26	80 000,00	80 000,00	437 470,26
21	Immobilisations corporelles	2 039 548,33	1 049 893,22	845 165,47	845 165,47	1 895 058,69
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	6 258 507,15	3 953 236,81	2 018 000,00	2 018 000,00	5 971 236,81
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>9 423 985,79</b>	<b>5 608 737,25</b>	<b>2 999 165,47</b>	<b>2 999 165,47</b>	<b>8 607 902,72</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	13 431,59	13 431,59	13 431,59
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	678 000,00	896,00	715 000,00	715 000,00	715 896,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>678 000,00</b>	<b>896,00</b>	<b>728 431,59</b>	<b>728 431,59</b>	<b>729 327,59</b>
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>10 101 985,79</b>	<b>5 609 633,25</b>	<b>3 727 597,06</b>	<b>3 727 597,06</b>	<b>9 337 230,31</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	77 684,39		152 877,00	152 877,00	152 877,00
041	Opérations patrimoniales (4)	773 987,09		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>851 671,48</b>		<b>152 877,00</b>	<b>152 877,00</b>	<b>152 877,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>10 953 657,27</b>	<b>5 609 633,25</b>	<b>3 880 474,06</b>	<b>3 880 474,06</b>	<b>9 490 107,31</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>9 490 107,31</b>
---	---------------------

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	5 345 213,00	2 311 387,49	903 150,00	903 150,00	3 214 537,49
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	239 000,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>5 584 213,00</b>	<b>2 411 387,49</b>	<b>903 150,00</b>	<b>903 150,00</b>	<b>3 314 537,49</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	598 000,00	0,00	645 365,00	645 365,00	645 365,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	1 700 000,00	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00	500,00	0,00	0,00	500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	960 796,44	0,00	270 000,00	270 000,00	270 000,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>3 261 796,44</b>	<b>500,00</b>	<b>2 415 365,00</b>	<b>2 415 365,00</b>	<b>2 415 865,00</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>8 846 009,44</b>	<b>2 411 887,49</b>	<b>3 318 515,00</b>	<b>3 318 515,00</b>	<b>5 730 402,49</b>

VILLE DE BORMES LES MIMOSAS - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2019

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	926 946,56		900 000,00	900 000,00	900 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	438 339,12		469 304,44	469 304,44	469 304,44
041	Opérations patrimoniales (4)	773 987,09		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>2 139 272,77</b>		<b>1 369 304,44</b>	<b>1 369 304,44</b>	<b>1 369 304,44</b>
<b>TOTAL</b>		<b>10 985 282,21</b>	<b>2 411 887,49</b>	<b>4 687 819,44</b>	<b>4 687 819,44</b>	<b>7 099 706,93</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>2 390 400,38</b>
--	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>9 490 107,31</b>
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)</b>	<b>1 216 427,44</b>
--	---------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	3 884 430,00		3 884 430,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	9 146 000,00		9 146 000,00
014	Atténuations de produits	790 871,30		790 871,30
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 574 150,00		1 574 150,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	388 979,50	0,00	388 979,50
67	Charges exceptionnelles	100 620,00	0,00	100 620,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	469 304,44	469 304,44
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		900 000,00	900 000,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>15 885 050,80</b>	<b>1 369 304,44</b>	<b>17 254 355,24</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>17 254 355,24</b>
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	13 431,59	0,00	13 431,59
13	Subventions d'investissement	0,00	152 877,00	152 877,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	715 896,00	0,00	715 896,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	304 136,96	0,00	304 136,96
204	Subventions d'équipement versées	437 470,26	0,00	437 470,26
21	Immobilisations corporelles (6)	1 895 058,69	0,00	1 895 058,69
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	5 971 236,81	0,00	5 971 236,81
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>9 337 230,31</b>	<b>152 877,00</b>	<b>9 490 107,31</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>9 490 107,31</b>
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	45 000,00		45 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	892 000,00		892 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	12 350 089,17		12 350 089,17
74	Dotations et participations	1 679 000,00		1 679 000,00
75	Autres produits de gestion courante	635 100,00	0,00	635 100,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	23 300,00	152 877,00	176 177,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>15 624 489,17</b>	<b>152 877,00</b>	<b>15 777 366,17</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>1 476 989,07</b>
---	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>17 254 355,24</b>
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	645 365,00	0,00	645 365,00
13	Subventions d'investissement	3 214 537,49	0,00	3 214 537,49
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	500,00	0,00	500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	100 000,00	0,00	100 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		469 304,44	469 304,44
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		900 000,00	900 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	270 000,00		270 000,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>4 230 402,49</b>	<b>1 369 304,44</b>	<b>5 599 706,93</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>2 390 400,38</b>
--	---------------------

+

<b>AFFECTATION AU COMPTE 1068</b>	<b>1 500 000,00</b>
-----------------------------------	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>9 490 107,31</b>
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>3 891 315,00</b>	<b>3 884 430,00</b>	<b>3 884 430,00</b>
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	157 780,00	134 100,00	134 100,00
60611	Eau et assainissement	120 000,00	120 000,00	120 000,00
60612	Energie - Electricité	250 000,00	220 000,00	220 000,00
60621	Combustibles	50 000,00	40 000,00	40 000,00
60622	Carburants	62 000,00	56 500,00	56 500,00
60623	Alimentation	146 730,00	156 180,00	156 180,00
60624	Produits de traitement	0,00	8 000,00	8 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	4 700,00	5 800,00	5 800,00
60631	Fournitures d'entretien	312 700,00	289 500,00	289 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	57 100,00	63 350,00	63 350,00
60633	Fournitures de voirie	13 000,00	13 500,00	13 500,00
60636	Vêtements de travail	19 900,00	29 450,00	29 450,00
6064	Fournitures administratives	11 500,00	11 200,00	11 200,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	1 000,00	900,00	900,00
6068	Autres matières et fournitures	103 650,00	83 500,00	83 500,00
611	Contrats de prestations de services	9 000,00	9 000,00	9 000,00
6122	Crédit-bail mobilier	26 000,00	68 000,00	68 000,00
6132	Locations immobilières	380 000,00	380 000,00	380 000,00
6135	Locations mobilières	208 740,00	162 300,00	162 300,00
614	Charges locatives et de copropriété	1 000,00	1 000,00	1 000,00
61521	Entretien terrains	9 000,00	7 500,00	7 500,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	47 000,00	51 000,00	51 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	61 000,00	46 000,00	46 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	186 000,00	183 000,00	183 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	65 000,00	65 000,00	65 000,00
61524	Entretien bois et forêts	120 000,00	143 700,00	143 700,00
61551	Entretien matériel roulant	48 000,00	46 700,00	46 700,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	80 400,00	63 100,00	63 100,00
6156	Maintenance	144 500,00	139 000,00	139 000,00
6161	Multirisques	75 000,00	65 000,00	65 000,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	7 000,00	5 000,00	5 000,00
617	Etudes et recherches	22 000,00	61 000,00	61 000,00
6182	Documentation générale et technique	10 470,00	11 470,00	11 470,00
6184	Versements à des organismes de formation	80 500,00	70 000,00	70 000,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6188	Autres frais divers	49 150,00	75 540,00	75 540,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6226	Honoraires	78 200,00	120 700,00	120 700,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	62 000,00	55 000,00	55 000,00
6228	Divers	100 900,00	90 700,00	90 700,00
6231	Annonces et insertions	59 600,00	56 500,00	56 500,00
6232	Fêtes et cérémonies	247 000,00	264 400,00	264 400,00
6233	Foires et expositions	6 500,00	6 000,00	6 000,00
6236	Catalogues et imprimés	38 700,00	32 350,00	32 350,00
6237	Publications	9 000,00	15 000,00	15 000,00
6238	Divers	2 000,00	15 050,00	15 050,00
6241	Transports de biens	8 100,00	9 000,00	9 000,00
6247	Transports collectifs	8 200,00	12 000,00	12 000,00
6248	Divers	2 300,00	2 300,00	2 300,00
6251	Voyages et déplacements	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6255	Frais de déménagement	3 000,00	0,00	0,00
6256	Missions	2 500,00	2 500,00	2 500,00
6257	Réceptions	31 600,00	39 000,00	39 000,00
6261	Frais d'affranchissement	36 000,00	36 000,00	36 000,00
6262	Frais de télécommunications	51 000,00	50 500,00	50 500,00
627	Services bancaires et assimilés	3 500,00	3 000,00	3 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	7 395,00	7 140,00	7 140,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	500,00	500,00	500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	20 600,00	14 500,00	14 500,00

VILLE DE BORMES LES MIMOSAS - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2019

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6288	Autres services extérieurs	4 000,00	4 000,00	4 000,00
63512	Taxes foncières	155 000,00	153 000,00	153 000,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 000,00	1 000,00	1 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	4 400,00	500,00	500,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>8 996 817,96</b>	<b>9 146 000,00</b>	<b>9 146 000,00</b>
6218	Autre personnel extérieur	500,00	2 200,00	2 200,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	26 000,00	25 000,00	25 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	120 000,00	116 000,00	116 000,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	16 000,00	15 500,00	15 500,00
64111	Rémunération principale titulaires	3 960 000,00	4 103 000,00	4 103 000,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	145 000,00	145 000,00	145 000,00
64118	Autres indemnités titulaires	1 190 000,00	1 250 000,00	1 250 000,00
64131	Rémunérations non tit.	900 000,00	860 000,00	860 000,00
64138	Autres indemnités non tit.	3 000,00	0,00	0,00
64162	Emplois d'avenir	100 000,00	43 000,00	43 000,00
64168	Autres emplois d'insertion	72 000,00	118 000,00	118 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	900 000,00	865 000,00	865 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 310 000,00	1 310 000,00	1 310 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	60 000,00	43 000,00	43 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	71 928,60	124 000,00	124 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	18 976,00	19 000,00	19 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	17 000,00	17 000,00	17 000,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	45 920,00	48 500,00	48 500,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	25 000,00	25 000,00	25 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	14 493,36	13 800,00	13 800,00
6488	Autres charges	1 000,00	3 000,00	3 000,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>771 000,00</b>	<b>790 871,30</b>	<b>790 871,30</b>
7391172	Dégrèvt taxe habitat° sur logements vaca	9 000,00	7 000,00	7 000,00
739118	Autres reversements de fiscalité	500 000,00	500 000,00	500 000,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	222 000,00	263 871,30	263 871,30
7398	Reverst., restitut° et prélèvt divers	40 000,00	20 000,00	20 000,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>2 194 360,00</b>	<b>1 574 150,00</b>	<b>1 574 150,00</b>
651	Redevances pour licences, logiciels, ...	81 200,00	81 500,00	81 500,00
6531	Indemnités	136 000,00	136 000,00	136 000,00
6532	Frais de mission	1 600,00	1 700,00	1 700,00
6533	Cotisations de retraite	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	10 500,00	10 500,00	10 500,00
6536	Frais de représentation du maire	12 000,00	12 000,00	12 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6542	Créances éteintes	10 800,00	15 000,00	15 000,00
6553	Service d'incendie	490 000,00	0,00	0,00
65548	Autres contributions	610 000,00	500 000,00	500 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	135 000,00	125 000,00	125 000,00
65733	Subv. fonct. Départements	16 000,00	0,00	0,00
657361	Subv. fonct. Caisse des écoles	153 000,00	120 000,00	120 000,00
657362	Subv. fonct. CCAS	160 000,00	160 000,00	160 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	361 660,00	392 000,00	392 000,00
65888	Autres	600,00	4 450,00	4 450,00
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)</b>		<b>15 853 492,96</b>	<b>15 395 451,30</b>	<b>15 395 451,30</b>
<b>= (011 + 012 + 014 + 65 + 656)</b>				
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>418 888,29</b>	<b>388 979,50</b>	<b>388 979,50</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	440 000,00	410 000,00	410 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-21 111,71	-21 020,50	-21 020,50
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>159 908,96</b>	<b>100 620,00</b>	<b>100 620,00</b>
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	500,00	500,00	500,00
6714	Bourses et prix	1 620,00	2 120,00	2 120,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	44 000,00	5 000,00	5 000,00
6745	Subv. aux personnes de droit privé	5 340,00	3 000,00	3 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	108 448,96	90 000,00	90 000,00
<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

VILLE DE BORMES LES MIMOSAS - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2019

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e</b>		<b>16 432 290,21</b>	<b>15 885 050,80</b>	<b>15 885 050,80</b>
023	Virement à la section d'investissement	926 946,56	900 000,00	900 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	438 339,12	469 304,44	469 304,44
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	438 339,12	469 304,44	469 304,44
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 365 285,68</b>	<b>1 369 304,44</b>	<b>1 369 304,44</b>
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>1 365 285,68</b>	<b>1 369 304,44</b>	<b>1 369 304,44</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>17 797 575,89</b>	<b>17 254 355,24</b>	<b>17 254 355,24</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>17 254 355,24</b>
--	----------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)**

Montant des ICNE de l'exercice	318 332,13
Montant des ICNE de l'exercice N-1	339 352,63
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-21 020,50

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>86 493,36</b>	<b>45 000,00</b>	<b>45 000,00</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	70 000,00	30 000,00	30 000,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	2 000,00	1 200,00	1 200,00
6479	Rembours sur autres charges sociales	14 493,36	13 800,00	13 800,00
<b>70</b>	<b>Produits services, domaine et ventes div</b>	<b>770 177,00</b>	<b>892 000,00</b>	<b>892 000,00</b>
70311	Concessions cimetières (produit net)	32 000,00	32 000,00	32 000,00
70321	Stationnement et location voie publique	52 000,00	167 000,00	167 000,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	11 000,00	11 000,00	11 000,00
70384	Forfait de post-stationnement	0,00	5 000,00	5 000,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	17 000,00	19 000,00	19 000,00
704	Travaux	4 000,00	3 500,00	3 500,00
7062	Redevances services à caractère culturel	4 165,00	2 000,00	2 000,00
70631	Redevances services à caractère sportif	1 000,00	500,00	500,00
7066	Redevances services à caractère social	295 000,00	300 000,00	300 000,00
70688	Autres prestations de services	2 000,00	1 000,00	1 000,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	37 000,00	41 000,00	41 000,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	135 000,00	125 000,00	125 000,00
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	19 512,00	30 000,00	30 000,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	35 000,00	43 000,00	43 000,00
70872	Remb. frais B.A. et régies municipales	15 000,00	11 000,00	11 000,00
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	4 000,00	1 000,00	1 000,00
70874	Remb. frais par les caisses des écoles	2 500,00	0,00	0,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	104 000,00	100 000,00	100 000,00
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>12 734 078,05</b>	<b>12 350 089,17</b>	<b>12 350 089,17</b>
73111	Taxes foncières et d'habitation	8 800 000,00	8 800 000,00	8 800 000,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	12 000,00	10 000,00	10 000,00
73211	Attribution de compensation	1 533 596,89	924 522,17	924 522,17
73212	Dotations de solidarité communautaire	261 481,16	467 567,00	467 567,00
7337	Droits de stationnement	115 000,00	0,00	0,00
7338	Autres taxes	100 000,00	99 000,00	99 000,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	336 000,00	349 000,00	349 000,00
7362	Taxes de séjour	500 000,00	500 000,00	500 000,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	1 075 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00
7388	Autres taxes diverses	1 000,00	0,00	0,00
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>1 831 376,00</b>	<b>1 679 000,00</b>	<b>1 679 000,00</b>
7411	Dotation forfaitaire	900 000,00	850 000,00	850 000,00
74712	Emplois d'avenir	55 000,00	27 000,00	27 000,00
74718	Autres participations Etat	35 000,00	33 000,00	33 000,00
7473	Participat° Départements	20 200,00	20 000,00	20 000,00
7478	Participat° Autres organismes	620 000,00	649 000,00	649 000,00
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	0,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	7 253,00	0,00	0,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	171 888,00	100 000,00	100 000,00
7484	Dotations de recensement	22 035,00	0,00	0,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>622 500,00</b>	<b>635 100,00</b>	<b>635 100,00</b>
751	Redevances pour licences, logiciels, ...	140 000,00	150 000,00	150 000,00
752	Revenus des immeubles	482 000,00	485 000,00	485 000,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	500,00	100,00	100,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b> <b>(a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013</b>		<b>16 044 624,41</b>	<b>15 601 189,17</b>	<b>15 601 189,17</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>101 619,70</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
76811	Sortie empr. risque avec IRA capital.	101 619,70	0,00	0,00
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>100 700,00</b>	<b>23 300,00</b>	<b>23 300,00</b>
7711	Dédits et pénalités perçus	100,00	100,00	100,00
7713	Libéralités reçues	500,00	8 000,00	8 000,00
7714	Recouvert créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	100,00	100,00	100,00

VILLE DE BORMES LES MIMOSAS - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2019

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	1 000,00	100,00	100,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	99 000,00	15 000,00	15 000,00
<b>78</b>	<b>Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>16 246 944,11</b>	<b>15 624 489,17</b>	<b>15 624 489,17</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)</b>	<b>77 684,39</b>	<b>152 877,00</b>	<b>152 877,00</b>
7761	Diff / réal (+) transférées en invest.	0,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	77 684,39	152 877,00	152 877,00
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>77 684,39</b>	<b>152 877,00</b>	<b>152 877,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>16 324 628,50</b>	<b>15 777 366,17</b>	<b>15 777 366,17</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>1 476 989,07</b>
--	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>17 254 355,24</b>
--	----------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>010</b>	<b>Stocks</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)</b>	<b>592 705,24</b>	<b>56 000,00</b>	<b>56 000,00</b>
202	Frais réalisat° documents urbanisme	85 475,07	25 000,00	25 000,00
2031	Frais d'études	428 125,67	11 000,00	11 000,00
2033	Frais d'insertion	8 740,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	70 364,50	20 000,00	20 000,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (hors opérations)</b>	<b>533 225,07</b>	<b>80 000,00</b>	<b>80 000,00</b>
2041512	GFP rat : Bâtiments, installations	148 200,00	0,00	0,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	45 600,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	339 425,07	80 000,00	80 000,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (hors opérations)</b>	<b>2 039 548,33</b>	<b>845 165,47</b>	<b>845 165,47</b>
2111	Terrains nus	454 708,78	20 000,00	20 000,00
2112	Terrains de voirie	193 228,63	25 000,00	25 000,00
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00
2117	Bois et forêts	5 000,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	127 946,00	80 000,00	80 000,00
21311	Hôtel de ville	8 537,40	30 000,00	30 000,00
21312	Bâtiments scolaires	76 299,88	80 000,00	80 000,00
21316	Equipements du cimetière	48 421,20	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	80 148,00	75 000,00	75 000,00
2132	Immeubles de rapport	231 954,00	100 000,00	100 000,00
2135	Installations générales, agencements	14 144,80	0,00	0,00
2138	Autres constructions	58 180,00	200 000,00	200 000,00
2152	Installations de voirie	129 704,15	25 000,00	25 000,00
21533	Réseaux câblés	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	17 314,28	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	142 174,47	93 165,47	93 165,47
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	10 000,00	0,00	0,00
2161	Oeuvres et objets d'art	55 000,00	30 000,00	30 000,00
2181	Installat° générales, agencements	31 584,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	77 945,30	12 000,00	12 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	48 094,48	20 000,00	20 000,00
2184	Mobilier	77 526,41	14 000,00	14 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	151 636,55	41 000,00	41 000,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (hors opérations)</b>	<b>6 258 507,15</b>	<b>2 018 000,00</b>	<b>2 018 000,00</b>
2312	Agencements et aménagements de terrains	223 082,74	440 000,00	440 000,00
2313	Constructions	880 916,94	368 000,00	368 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	4 872 167,76	1 210 000,00	1 210 000,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	43 339,71	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	239 000,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>9 423 985,79</b>	<b>2 999 165,47</b>	<b>2 999 165,47</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>13 431,59</b>	<b>13 431,59</b>
10226	Taxe d'aménagement	0,00	13 431,59	13 431,59
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>678 000,00</b>	<b>715 000,00</b>	<b>715 000,00</b>
1641	Emprunts en euros	650 000,00	685 000,00	685 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	1 000,00	1 000,00
168758	Dettes - Autres groupements	28 000,00	29 000,00	29 000,00
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>678 000,00</b>	<b>728 431,59</b>	<b>728 431,59</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

VILLE DE BORMES LES MIMOSAS - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2019

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>10 101 985,79</b>	<b>3 727 597,06</b>	<b>3 727 597,06</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (7)</b>	<b>77 684,39</b>	<b>152 877,00</b>	<b>152 877,00</b>
	<b>Reprises sur autofinancement antérieur (8)</b>	<b>77 684,39</b>	<b>152 877,00</b>	<b>152 877,00</b>
13913	Sub. transf. cpte résult. Départements	429,39	500,00	500,00
13932	Sub. transf. cpte résult. Amendes police	77 255,00	152 377,00	152 377,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	0,00	0,00
	<b>Charges transférées (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (10)</b>	<b>773 987,09</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2128	Autres agencements et aménagements	773 987,09	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>851 671,48</b>	<b>152 877,00</b>	<b>152 877,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>10 953 657,27</b>	<b>3 880 474,06</b>	<b>3 880 474,06</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	<b>5 609 633,25</b>
-----------------------------------	---------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>9 490 107,31</b>
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>010</b>	<b>Stocks</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (hors 138)</b>	<b>5 345 213,00</b>	<b>903 150,00</b>	<b>903 150,00</b>
1313	Subv. transf. Départements	25 000,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	13 600,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	297 236,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	827 000,00	400 000,00	400 000,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00
1332	Amendes de police transférables	152 377,00	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	112 000,00	0,00	0,00
1343	P.A.E. non transférable	3 918 000,00	503 150,00	503 150,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (hors 165)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>239 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
238	Avances versées commandes immo. incorp.	239 000,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>5 584 213,00</b>	<b>903 150,00</b>	<b>903 150,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>2 298 000,00</b>	<b>2 145 365,00</b>	<b>2 145 365,00</b>
10222	FCTVA	278 000,00	425 365,00	425 365,00
10226	Taxe d'aménagement	320 000,00	220 000,00	220 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 700 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
<b>138</b>	<b>Autres subvent° invest. non transf.</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>165</b>	<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>	<b>3 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
274	Prêts	0,00	0,00	0,00
<b>024</b>	<b>Produits des cessions d'immobilisations</b>	<b>960 796,44</b>	<b>270 000,00</b>	<b>270 000,00</b>
<b>Total des recettes financières</b>		<b>3 261 796,44</b>	<b>2 415 365,00</b>	<b>2 415 365,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>8 846 009,44</b>	<b>3 318 515,00</b>	<b>3 318 515,00</b>
<b>021</b>	<b>Virement de la sect° de fonctionnement</b>	<b>926 946,56</b>	<b>900 000,00</b>	<b>900 000,00</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)</b>	<b>438 339,12</b>	<b>469 304,44</b>	<b>469 304,44</b>
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	0,00	0,00	0,00
2132	Immeubles de rapport	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
2802	Frais liés à la réalisation des document	18 216,59	22 477,00	22 477,00
28031	Frais d'études	35 822,33	35 442,00	35 442,00
28033	Frais d'insertion	918,00	918,00	918,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	0,00	29 640,00	29 640,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	11 450,00	11 450,00	11 450,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	20 641,00	24 961,00	24 961,00
28051	Concessions et droits similaires	30 348,03	34 976,79	34 976,79
281568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	969,00	969,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	60 369,72	68 478,54	68 478,54
28158	Autres installat°, matériel et outillage	5 792,50	5 852,00	5 852,00
28181	Installations générales, aménagt divers	6 243,00	8 835,00	8 835,00
28182	Matériel de transport	136 837,01	130 680,95	130 680,95
28183	Matériel de bureau et informatique	26 411,44	26 342,33	26 342,33

VILLE DE BORMES LES MIMOSAS - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2019

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
28184	Mobilier	20 398,83	20 925,62	20 925,62
28188	Autres immo. corporelles	64 890,67	47 356,21	47 356,21
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 365 285,68</b>	<b>1 369 304,44</b>	<b>1 369 304,44</b>
041	Opérations patrimoniales (9)	773 987,09	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	773 987,09	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>2 139 272,77</b>	<b>1 369 304,44</b>	<b>1 369 304,44</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>10 985 282,21</b>	<b>4 687 819,44</b>	<b>4 687 819,44</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>2 411 887,49</b>
-----------------------------------	---------------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>2 390 400,38</b>
---	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>9 490 107,31</b>
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 11 (1)**  
**LIBELLE : FRAIS D'ETUDES**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 24 269,09	0,00	b 0,00	b 45 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	24 269,09	0,00	0,00	45 000,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	0,00	13 955,09	0,00	0,00	25 000,00
2031	Frais d'études	0,00	8 314,00	0,00	0,00	20 000,00
2033	Frais d'insertion	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-69 269,09</b>
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 12 (1)**  
**LIBELLE : ACQUIS. TERRAINS ET IMMEUBLES**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 421 100,00	0,00	b 0,00	b 70 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	421 100,00	0,00	0,00	70 000,00
2111	Terrains nus	0,00	170 000,00	0,00	0,00	-30 000,00
2112	Terrains de voirie	0,00	30 100,00	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2117	Bois et forêts	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00
2132	Immeubles de rapport	0,00	216 000,00	0,00	0,00	100 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>-491 100,00</b>
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 13 (1)**  
**LIBELLE : ACQUIS. MAT. OUTILL. ET MOBILIER**

**Pour information**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 204 506,49	0,00	b 0,00	b 218 165,47
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	0,00	31 384,40	0,00	0,00	20 000,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	31 384,40	0,00	0,00	20 000,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	0,00	173 122,09	0,00	0,00	198 165,47
21578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	59 542,52	0,00	0,00	93 165,47
2161	Oeuvres et objets d'art	0,00	20 000,00	0,00	0,00	30 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	13 783,84	0,00	0,00	20 000,00
2184	Mobilier	0,00	44 706,00	0,00	0,00	14 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	35 089,73	0,00	0,00	41 000,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 23 075,58	d 0,00
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	23 075,58	0,00
1313	Subv. transf. Départements	23 075,58	0,00
1332	Amendes de police transférables	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	0,00	0,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	0,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	0,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	0,00	0,00
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>-399 596,38</b>
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 14 (1)**  
**LIBELLE : ACQUIS. MATERIEL DE TRANSPORT**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 89 609,96	0,00	b 0,00	b 12 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	89 609,96	0,00	0,00	12 000,00
2182	Matériel de transport	0,00	89 609,96	0,00	0,00	12 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>-101 609,96</b>
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 15 (1)**  
**LIBELLE : TRAVAUX GROS ENTRETIEN BATIMENTS**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>a 1 019 618,87</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>	<b>b 674 000,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>84 519,06</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-9 000,00</b>
2031	Frais d'études	0,00	84 519,06	0,00	0,00	-9 000,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>98 307,34</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>365 000,00</b>
21311	Hôtel de ville	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	31 147,74	0,00	0,00	80 000,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	34 099,60	0,00	0,00	75 000,00
2132	Immeubles de rapport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	30 000,00	0,00	0,00	180 000,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	0,00	3 060,00	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>836 792,47</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>318 000,00</b>
2313	Constructions	0,00	736 792,47	0,00	0,00	318 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 465 993,00</b>	<b>d 80 000,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>365 993,00</b>	<b>80 000,00</b>
1322	Subv. non transf. Régions	161 193,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	139 000,00	80 000,00
1341	D.E.T.R. non transférable	65 800,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>100 000,00</b>	<b>0,00</b>
238	Avances versées commandes immo. incorp.	100 000,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b>	<b>-1 147 625,87</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 16 (1)  
LIBELLE : TRAVAUX VOIRIE COMMUNALE**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 257 452,61	0,00	b 0,00	b 305 000,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	0,00	26 955,60	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	26 955,60	0,00	0,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	0,00	38 771,92	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	30 623,60	0,00	0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	0,00	8 148,32	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	0,00	191 725,09	0,00	0,00	255 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	191 725,09	0,00	0,00	255 000,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 71 000,00	d 100 000,00
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	71 000,00	100 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	71 000,00	100 000,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	0,00	0,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	0,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	0,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	0,00	0,00
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-391 452,61</b>
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 17 (1)  
LIBELLE : TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 220 237,12	0,00	b 0,00	b 205 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	45 600,00	0,00	0,00	0,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00	45 600,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	7 034,40	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	7 034,40	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	167 602,72	0,00	0,00	205 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	167 602,72	0,00	0,00	205 000,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 70 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	70 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	70 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>-355 237,12</b>
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 18 (1)**  
**LIBELLE : TRAVAUX DE PLUVIAL ET DIVERS**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>a 329 777,31</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>	<b>b 615 000,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>109 777,31</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>125 000,00</b>
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	84 581,60	0,00	0,00	80 000,00
21316	Equipements du cimetière	0,00	5 580,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	14 615,71	0,00	0,00	20 000,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
2181	Installat° générales, agencements	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>220 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>490 000,00</b>
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	50 000,00	0,00	0,00	440 000,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	170 000,00	0,00	0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 265 600,00</b>	<b>d 150 000,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>265 600,00</b>	<b>150 000,00</b>
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	13 600,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	150 000,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	102 000,00	150 000,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>-529 177,31</b>
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19 (1)**  
**LIBELLE : AMELIORATION DES FORETS**

**Pour information**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 71 896,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	41 896,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	16 896,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>-71 896,00</b>
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 21 (1)  
LIBELLE : P.A.E. DE LA GARE**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>a 2 970 269,80</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>	<b>b 825 000,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>81 008,81</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	0,00	79 508,81	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>311 870,26</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	311 870,26	0,00	0,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>70 274,20</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>75 000,00</b>
2111	Terrains nus	0,00	36 174,20	0,00	0,00	50 000,00
2112	Terrains de voirie	0,00	34 100,00	0,00	0,00	25 000,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>2 507 116,53</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>750 000,00</b>
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	2 507 116,53	0,00	0,00	750 000,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 1 585 718,91</b>	<b>d 503 150,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>1 585 718,91</b>	<b>503 150,00</b>
1343	P.A.E. non transférable	1 585 718,91	503 150,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-1 706 400,89</b>
---	----------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 22 (1)  
LIBELLE : ZONE DEVELOPPT ECON. NIEL/SURLE**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)</b>	<b>A1</b>

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT												
DEPENSES												
Dépenses réelles	727 432	845 165	0	360 000	50 000	0	0	0	0	1 745 000	0	3 727 597
- Equipements municipaux (2)		844 165	0	360 000	50 000	0	0	0	0	1 665 000	0	2 919 165
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	80 000	0	80 000
- Opérations financières	727 432											727 432
Dépenses d'ordre	152 877											152 877
<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>880 309</b>	<b>845 165</b>	<b>0</b>	<b>360 000</b>	<b>50 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 745 000</b>	<b>0</b>	<b>3 880 474</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>0</b>	<b>1 046 036</b>	<b>87 649</b>	<b>127 075</b>	<b>5 239</b>	<b>381 976</b>	<b>0</b>	<b>116 087</b>	<b>0</b>	<b>3 845 571</b>	<b>0</b>	<b>5 609 633</b>
<b>Total cumulé dépenses d'investissement</b>	<b>880 309</b>	<b>1 891 202</b>	<b>87 649</b>	<b>487 075</b>	<b>55 239</b>	<b>381 976</b>	<b>0</b>	<b>116 087</b>	<b>0</b>	<b>5 590 571</b>	<b>0</b>	<b>9 490 107</b>
RECETTES												
<b>Total recettes de l'exercice</b>	<b>2 869 304</b>	<b>1 818 515</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 687 819</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>500</b>	<b>4 699 788</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>27 000</b>	<b>75 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 802 288</b>
<b>Total cumulé recettes d'investissement</b>	<b>2 869 804</b>	<b>6 518 303</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>27 000</b>	<b>75 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>9 490 107</b>

FONCTIONNEMENT												
DEPENSES												
<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>1 759 284</b>	<b>12 353 141</b>	<b>45 600</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>217 290</b>	<b>0</b>	<b>370 590</b>	<b>0</b>	<b>1 849 450</b>	<b>659 000</b>	<b>17 254 355</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total cumulé dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 759 284</b>	<b>12 353 141</b>	<b>45 600</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>217 290</b>	<b>0</b>	<b>370 590</b>	<b>0</b>	<b>1 849 450</b>	<b>659 000</b>	<b>17 254 355</b>
RECETTES												
<b>Total recettes de l'exercice</b>	<b>179 877</b>	<b>15 067 489</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>30 000</b>	<b>500 000</b>	<b>15 777 366</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>1 476 989</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 476 989</b>
<b>Total cumulé recettes de fonctionnement</b>	<b>1 656 866</b>	<b>15 067 489</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>30 000</b>	<b>500 000</b>	<b>17 254 355</b>

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a 1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

**IV – ANNEXES**

**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE**

**IV**

**A1**

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

**INVESTISSEMENT**

**DEPENSES**

<b>Total dépenses investissement</b>		<b>880 309</b>	<b>1 891 202</b>	<b>87 649</b>	<b>487 075</b>	<b>55 239</b>	<b>381 976</b>	<b>0</b>	<b>116 087</b>	<b>0</b>	<b>5 590 571</b>	<b>0</b>	<b>9 490 107</b>
Dépenses réelles		727 432	1 891 202	87 649	487 075	55 239	381 976	0	116 087	0	5 590 571	0	9 337 230
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	13 432	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13 432
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	714 000	1 896	0	0	0	0	0	0	0	0	0	715 896
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	150 998	0	12 867	0	6 828	0	3 024	0	130 420	0	304 137
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	437 470	0	437 470
21	Immobilisations corporelles	0	899 011	87 649	144 208	55 239	79 342	0	0	0	629 609	0	1 895 059
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	839 296	0	330 000	0	295 805	0	113 063	0	4 393 072	0	5 971 237
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>152 877</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>152 877</i>
040	Opérat° ordre transfert entre sections	152 877	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	152 877
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

**RECETTES**

<b>Total recettes investissement</b>		<b>2 869 804</b>	<b>4 127 902</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>27 000</b>	<b>75 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7 099 707</b>
Recettes réelles		1 500 500	4 127 902	0	0	27 000	75 000	0	0	0	0	0	5 730 402
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

VILLE DE BORMES LES MIMOSAS - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2019

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	270 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	270 000
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 500 000	645 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 145 365
13	Subventions d'investissement	0	3 112 537	0	0	27 000	75 000	0	0	0	0	0	3 214 537
16	Emprunts et dettes assimilées	500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	500
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	100 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100 000
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	<i>Recettes d'ordre</i>	<i>1 369 304</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1 369 304</i>
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	<i>900 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>900 000</i>
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>469 304</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>469 304</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		1 759 284	12 353 141	45 600	0	0	217 290	0	370 590	0	1 849 450	659 000	17 254 355
Dépenses réelles		389 980	12 353 141	45 600	0	0	217 290	0	370 590	0	1 849 450	659 000	15 885 051
011	Charges à caractère général	1 000	1 694 000	45 600	0	0	216 790	0	90 590	0	1 757 950	78 500	3 884 430
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	8 994 000	0	0	0	0	0	0	0	91 500	60 500	9 146 000
014	Atténuations de produits	0	270 871	0	0	0	0	0	0	0	0	520 000	790 871
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	1 293 650	0	0	0	500	0	280 000	0	0	0	1 574 150
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

VILLE DE BORMES LES MIMOSAS - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2019

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
66	Charges financières	388 980	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	388 980
67	Charges exceptionnelles	0	100 620	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100 620
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>1 369 304</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1 369 304</i>
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>900 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>900 000</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>469 304</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>469 304</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

RECETTES													
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>179 877</b>	<b>15 067 489</b>	<b>0</b>	<b>30 000</b>	<b>500 000</b>	<b>15 777 366</b>						
Recettes réelles		27 000	15 067 489	0	0	0	0	0	0	0	30 000	500 000	15 624 489
013	Atténuations de charges	0	45 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	45 000
70	Produits des services, du domaine, vente	0	862 000	0	0	0	0	0	0	0	30 000	0	892 000
73	Impôts et taxes	0	11 850 089	0	0	0	0	0	0	0	0	500 000	12 350 089
74	Dotations et participations	27 000	1 652 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 679 000
75	Autres produits de gestion courante	0	635 100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	635 100
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	23 300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	23 300
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>152 877</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>152 877</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>152 877</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>152 877</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A2.2</b>

**A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					14 006 524,11									
1641 Emprunts en euros (total)					14 006 524,11									
142/220162/0226514	CAISSE FRANC. FINANCT LOCAL	01/03/2004	20/05/2004	01/01/2008	2 204 963,44	F		5,880	5,963	EUR	S	P	N	A-1
143/MIS170583EUR/170992	DEXIA CREDIT LOCAL		01/11/2005	01/11/2006	652 296,87	V	EURIBOR03M	2,560	2,186	EUR	T	P	N	B-2
144/ARP01394	Caisses d'Epargne	05/12/2006	08/12/2006	25/03/2007	300 000,00	F		3,380	3,424	EUR	T	P	N	A-1
145/MPH253546EUR/0267962	CAISSE FRANC. FINANCT LOCAL	30/11/2007	01/01/2008	01/01/2009	5 800 730,40	V	EURIBOR12M	4,150	4,194	EUR	A	P	N	E-1
147/2010.017/A1010048	Caisses d'Epargne	08/03/2010	11/03/2010	25/03/2011	2 500 000,00	F		3,920	3,923	EUR	A	P	N	A-1
149/MON502440EUR	CAISSE FRANC. FINANCT LOCAL	22/01/2015	01/02/2015	01/02/2016	2 548 533,40	F		3,940	3,998	EUR	A	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									

VILLE DE BORMES LES MIMOSAS - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2019

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					<b>366 038,73</b>									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					366 038,73									
400/853001138468	Caisses d'Epargne		25/08/2004	25/08/2005	51 597,81	F		4,390	4,390	EUR	A	P	N	A-1
405/MON234574EUR	C.L.F. - DEXIA	14/10/2005	01/02/2006	01/02/2007	117 180,48	F		3,250	3,250	EUR	A	P	N	A-1
407/2006.249-1	Caisses d'Epargne	25/03/2007	01/12/2007	01/12/2009	84 136,70	F		4,160	4,111	EUR	A	P	N	A-1
408/2006.249-2	Caisses d'Epargne	03/07/2008	01/12/2008	01/12/2009	55 199,30	F		5,300	5,300	EUR	A	P	N	A-1
409/2006.249	CREDIT AGRICOLE	03/07/2008	01/06/2009	01/06/2010	57 924,44	F		5,300	5,300	EUR	A	P	N	A-1
<b>Total général</b>					<b>14 372 562,84</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A2.2</b>

## A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		0,00		9 333 150,23					679 053,86	394 360,05	0,00	316 861,34
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		9 333 150,23					679 053,86	394 360,05	0,00	316 861,34
142/220162/0226514	N	0,00	A-1	1 033 454,93	5,49	F		5,880	148 284,13	58 618,95	0,00	25 879,44
143/MIS170583EUR/170992	N	0,00	B-2	69 707,34	0,83	V	EURIBOR03M	0,000	69 707,34	0,00	0,00	0,00
144/ARP01394	N	0,00	A-1	72 683,77	2,98	F		3,380	23 417,22	2 161,98	0,00	23,13
145/MPH253546EUR/0267962	N	0,00	E-1	4 229 043,42	14,99	V	EURIBOR12M	4,150	193 774,78	177 942,88	0,00	166 998,47
147/2010.017/A1010048	N	0,00	A-1	1 722 202,29	11,22	F		3,920	115 143,29	67 510,33	0,00	48 122,49
149/MON502440EUR	N	0,00	A-1	2 206 058,48	11,08	F		3,940	128 727,10	88 125,91	0,00	75 837,81
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE BORMES LES MIMOSAS - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2019

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>112 301,74</b>					<b>28 517,21</b>	<b>5 018,12</b>	<b>0,00</b>	<b>1 470,79</b>
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		112 301,74					28 517,21	5 018,12	0,00	1 470,79
400/853001138468	N	0,00	A-1	4 567,77	0,65	F		4,390	4 567,77	200,43	0,00	0,00
405/MON234574EUR	N	0,00	A-1	28 134,23	2,08	F		3,250	9 079,80	914,36	0,00	565,94
407/2006.249-1	N	0,00	A-1	27 672,51	3,91	F		4,160	6 501,07	1 151,18	0,00	70,95
408/2006.249-2	N	0,00	A-1	23 299,95	4,91	F		5,300	4 191,51	1 234,90	0,00	81,58
409/2006.249	N	0,00	A-1	28 627,28	5,41	F		5,300	4 177,06	1 517,25	0,00	752,32
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>9 445 451,97</b>					<b>707 571,07</b>	<b>399 378,17</b>	<b>0,00</b>	<b>318 332,13</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX</b>	<b>A2.3</b>

**A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
<b>Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)</b>														
<b>TOTAL (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Barrière simple (B)</b>														
143/MIS170583EUR/170992	DEXIA CREDIT LOCAL	652 296,87	69 707,34	2	14,00		EURIBOR03M + 0.3	EURIBOR03M + 0.3	0,00		0,000	0,00	0,00	0,74
<b>TOTAL (B)</b>		<b>652 296,87</b>	<b>69 707,34</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,74</b>
<b>Option d'échange (C)</b>														
<b>TOTAL (C)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)</b>														
<b>TOTAL (D)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Multiplicateur jusqu'à 5 (E)</b>														
145/MPH253546EUR/0267962	CAISSE FRANC. FINANCT LOCAL	5 800 730,40	4 229 043,42	1	26,00		EURIBOR12M	EURIBOR12M	0,00		4,150	177 942,88	0,00	44,77
<b>TOTAL (E)</b>		<b>5 800 730,40</b>	<b>4 229 043,42</b>						<b>0,00</b>			<b>177 942,88</b>	<b>0,00</b>	<b>44,77</b>
<b>Autres types de structures (F)</b>														
<b>TOTAL (F)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>6 453 027,27</b>	<b>4 298 750,76</b>						<b>0,00</b>			<b>177 942,88</b>	<b>0,00</b>	<b>45,51</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>A2.4</b>

**A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	9	0	0	0	0	
	% de l'encours	54,49	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	5 146 701,21	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	0	1	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,74	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	69 707,34	0,00	0,00	0,00	
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	44,77	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	4 229 043,42	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A3</b>

**A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

<b>CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE</b>	<b>Délibération du</b>
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500.00 €	24/11/2003

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	SUBVENTIONS EQUIPT DROIT PRIVE (PAE)	20	29/11/0017
L	AUTRES IMMO. CORPORELLES	5	07/11/1996
L	AUTRES INSTALL.MAT.OUT.TECHN.	7	07/11/1996
L	FRAIS ETUDES	5	07/11/1996
L	LOGICIELS DE BUREAU	2	07/11/1996
L	LOGICIELS DE GESTION	5	07/11/1996
L	MATERIEL DE BUREAU	5	07/11/1996
L	MATERIEL DE TRANSPORT	7	07/11/1996
L	MATERIEL INFORMATIQUE	3	07/11/1996
L	MATERIEL OUTILLAGE DE VOIRIE	7	07/11/1996
L	MOBILIER	10	07/11/1996
L	FRAIS D'INSERTION	5	24/11/2003
L	FRAIS ETUDES ELABOR. DOC. URBANISME	5	15/11/2004
L	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	5	27/03/2006
L	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORP.	5	22/09/2008
L	INSTALL. GENERALES, AGENCTS ET AMENGTS DIVERS JARDINS FAMILIAUX	20	12/04/2017
L	PETIT MOBILIER	5	12/04/2017
L	IMMEUBLES DE RAPPORT	30	29/11/2017

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>880 308,59</b>	<b>880 308,59</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>714 000,00</b>	<b>714 000,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	685 000,00	685 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	29 000,00	29 000,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>166 308,59</b>	<b>166 308,59</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10226	Taxe d'aménagement	13 431,59	13 431,59
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	152 877,00	152 877,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>880 308,59</b>	<b>5 609 633,25</b>	<b>0,00</b>	<b>6 489 941,84</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>	<b>A6.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>2 284 669,44</b>	<b>III</b> <b>2 284 669,44</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>645 365,00</b>	<b>645 365,00</b>
10222	FCTVA	425 365,00	425 365,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	220 000,00	220 000,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
274	Prêts	0,00	0,00
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>1 639 304,44</b>	<b>1 639 304,44</b>
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
2802	<i>Frais liés à la réalisation des document</i>	22 477,00	22 477,00
28031	<i>Frais d'études</i>	35 442,00	35 442,00
28033	<i>Frais d'insertion</i>	918,00	918,00
28041512	<i>GFP rat : Bâtiments, installations</i>	29 640,00	29 640,00
28041582	<i>GFP : Bâtiments, installations</i>	11 450,00	11 450,00
280422	<i>Privé : Bâtiments, installations</i>	24 961,00	24 961,00
28051	<i>Concessions et droits similaires</i>	34 976,79	34 976,79
281568	<i>Autres matériels, outillages incendie</i>	969,00	969,00
281578	<i>Autre matériel et outillage de voirie</i>	68 478,54	68 478,54
28158	<i>Autres installat°, matériel et outillage</i>	5 852,00	5 852,00
28181	<i>Installations générales, aménagt divers</i>	8 835,00	8 835,00
28182	<i>Matériel de transport</i>	130 680,95	130 680,95
28183	<i>Matériel de bureau et informatique</i>	26 342,33	26 342,33
28184	<i>Mobilier</i>	20 925,62	20 925,62
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	47 356,21	47 356,21
29...	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations</i>		
39...	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers</i>		
59...	<i>Prov. dépréc. comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	270 000,00	270 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	900 000,00	900 000,00

Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
------------------------------	---	--------------------------------	-----------------------	----------

VILLE DE BORMES LES MIMOSAS - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2019

<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>2 284 669,44</b>	<b>2 411 887,49</b>	<b>2 390 400,38</b>	<b>1 500 000,00</b>	<b>8 586 957,31</b>
---	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

		<b>Montant</b>
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	II	<b>6 489 941,84</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	IV	<b>8 586 957,31</b>
<b>Solde</b>	V = IV – II (6)	<b>2 097 015,47</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT</b>	<b>B1.1</b>

**B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
<b>Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)</b>					0,00	0,00										0,00	0,00	
<b>Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)</b>					2 665 725,00	1 973 876,12										46 671,69	82 622,32	
FONDATION DE L'ARMEE DU SALUT	2008	P	534/1117208/CONSTRUCTION EHPAD (1)	CAISSE DEPOTS ET CONSIGN.	165 725,00	92 841,53	9,83	A	F		2,357	F		2,050	-	EUR	1 903,25	8 419,40
FONDATION DE L'ARMEE DU SALUT	2008	P	535/1117205/CONSTRUCTION EHPAD (2)	CAISSE DEPOTS ET CONSIGN.	2 500 000,00	1 881 034,59	19,82	A	F		2,599	F		2,380	-	EUR	44 768,44	74 202,92
<b>Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social</b>					5 450 528,14	3 527 491,68										123 452,93	152 699,25	
SEM SONACOTRA	2003	P	526/1024260/LOGEMENTS MOULIN D'EAU	CAISSE DEPOTS ET CONSIGN.	618 933,00	433 211,86	19,82	A	F		3,014	F		2,950	-	EUR	12 779,75	16 204,45
TERRES DU SUD HABITAT	2014	P	536/15500-5044198/RESIDENCE "DEL MONTE" (1)	CAISSE DEPOTS ET CONSIGN.	108 372,00	85 712,54	8,99	A	F		1,907	F		1,860	-	EUR	1 594,26	7 878,06

VILLE DE BORMES LES MIMOSAS - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2019

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
TERRES DU SUD HABITAT	2015	P	537/17210-5072830/RESIDENCE "DEL MONTE" (2)	CAISSE DEPOTS ET CONSIGN.	399 228,00	313 538,74	9,08	A	F		1,388	F		1,350	-	EUR	4 232,78	29 495,94
VAR HABITAT	1976	P	510/56223511/HLM LES FONTETES 1	DIRECTION FONDS EPARGNE	658 287,81	49 913,47	2,81	A	F		0,860	F		1,200	-	EUR	598,96	16 439,74
VAR HABITAT	1978	P	513/57206811/HLM LES FONTETES 1	DIRECTION FONDS EPARGNE	74 288,41	10 914,69	4,06	A	F		0,998	F		1,200	-	EUR	130,98	2 131,18
VAR HABITAT	1979	P	514/57960211/HLM LES FONTETES 1	DIRECTION FONDS EPARGNE	78 496,00	13 634,99	5,06	A	F		1,072	F		1,200	-	EUR	163,62	2 205,26
VAR HABITAT	1980	P	516/58545611/HLM LES FONTETES 1	DIRECTION FONDS EPARGNE	10 214,08	2 057,68	6,81	A	F		1,068	F		1,200	-	EUR	24,69	283,56
VAR HABITAT	1992	X	524/1252525/HLM LE ST PONS	DIRECTION FONDS EPARGNE	676 264,34	210 762,11	5,00	A	V	LIVRET A	4,514	V	LIVRET A	2,950	-	EUR	6 217,48	32 829,35
VAR HABITAT	2006	P	528/00600212491/LOGEMENTS SOCIAUX "LOU PERDIGAOU" (2)	CREDIT AGRICOLE	209 367,00	165 382,43	19,98	A	V	LIVRET A	4,370	V	LIVRET A	4,370	-	EUR	7 227,21	5 430,27
VAR HABITAT	2008	P	529/1105530/LOGEMENTS SOCIAUX "LOU PERDIGAOU" (3)	CAISSE DEPOTS ET CONSIGN.	1 031 161,50	894 607,47	29,23	S	F		5,521	F		5,718	-	EUR	50 984,79	12 133,79
VAR HABITAT	2008	P	530/1105531/LOGEMENTS SOCIAUX "LOU PERDIGAOU" (4)	CAISSE DEPOTS ET CONSIGN.	183 500,00	162 922,74	29,23	S	F		5,529	F		5,718	-	EUR	9 285,17	2 209,77
VAR HABITAT	2008	P	531/1108238/LOGEMENTS SOCIAUX "LOU RIGAOU"	CAISSE DEPOTS ET CONSIGN.	871 116,00	730 699,99	29,39	A	F		2,614	F		2,550	-	EUR	18 632,85	16 472,94
VAR HABITAT	2008	P	532/1108243/LOGEMENTS SOCIAUX "LOU RIGAOU" (2)	CAISSE DEPOTS ET CONSIGN.	159 300,00	142 437,75	39,39	A	F		2,599	F		2,550	-	EUR	3 632,16	1 941,65
VAR HABITAT	2009	P	533/1107409 /LOGEMENTS SOCIAUX "L'AMANDIER"	CAISSE DEPOTS ET CONSIGN.	372 000,00	311 695,22	29,31	A	F		2,574	F		2,550	-	EUR	7 948,23	7 043,29
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>8 116 253,14</b>	<b>5 501 367,80</b>											<b>170 124,62</b>	<b>235 321,57</b>

## VILLE DE BORMES LES MIMOSAS - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2019

- (1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).
- (2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
- (5) Taux annuel, tous frais compris.
- (6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	405 446,19
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	1 106 949,24
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A+ B + C - D</b>	<b>1 512 395,43</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>15 624 489,17</b>

<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I / II</b>	<b>9,68</b>
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL</b>	<b>B1.3</b>

**B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)
2019	Mobilier : BALAYEUSE ASPIRATRICE CS556	30 078,90	UGAP-RIGBY CAPITAL	5	34 375,88	34 375,88	34 375,88	34 375,88	4 296,98	141 800,50
2019	Mobilier : BALAYEUSE ASPIRATRICE CS256+	12 375,68	UGAP-RIGBY CAPITAL	5	24 751,36	24 751,36	24 751,36	24 751,36	12 375,68	111 381,12

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET</b>	<b>B1.7</b>

**B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT</b>					
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
657361			CAISSE DES ECOLES	Etablissement de droit public	120 000,00
657362			C.C.A.S.	Etablissement de droit public	160 000,00
6574			ARCHERS DU GRAND JARDIN	Association	1 800,00
6574			AL 83	Association	950,00
6574			AVENIR GYM ARTISTIQUE	Association	3 750,00
6574			AZUR AIKIDO	Association	600,00
6574			BORMES/LAVANDOU BASKET	Association	3 250,00
6574			CLUB DE VOILE	Association	7 500,00
6574			CLUB PECHE PTE GOURON	Association	5 500,00
6574			D.P.L.B. RANDONNEE	Association	1 350,00
6574			ENER'GYM	Association	3 200,00
6574			ENTENTE VETERANS BORMES/LAVANDOU	Association	800,00
6574			GYMNASTIQUE PASSION	Association	800,00
6574			HALTERO FORCE	Association	2 000,00
6574			HANDBALL BORMES/LAVANDOU	Association	6 000,00
6574			JUDO CLUB	Association	2 600,00
6574			LAVANDOU/BORMES ATHLETISME	Association	6 000,00
6574			RUGBY CLUB DES PLAGES	Association	7 000,00
6574			STAR DANCE	Association	1 600,00
6574			STE DE CHASSE LOU PARDIGAOU	Association	10 000,00
6574			STE DE TIR SPORTIF	Association	2 200,00
6574			VA NU-PIEDS	Association	600,00
6574			ARTISTES UNITED	Association	500,00
6574			BIBLIOTHEQUE POUR TOUS	Association	2 400,00
6574			BORMISIS CLUB PYRAMIDE	Association	100,00
6574			CIBLER CLUB INFORMATIQUE	Association	550,00
6574			CLUB DE JEUX LA FAVIERE	Association	300,00
6574			AMITIE DETENTE ET LOISIRS	Association	4 000,00
6574			FLASH DANCE	Association	1 200,00
6574			FOYER POUR TOUS	Association	3 000,00
6574			ATELIER DU PATCHWORK	Association	350,00
6574			LE SABOT DE VENUS	Association	400,00
6574			MIMOSAS DANSE	Association	300,00
6574			MUSICA BORMES	Association	600,00
6574			ART ET SI	Association	5 000,00
6574			CROIX ROUGE FRANCAISE	Association	1 000,00
6574			PEEP PARENTS D'ELEVES	Association	1 000,00
6574			TERRE-NEUVE DU SOLEIL	Association	800,00
6574			A.C.V.G.	Association	1 200,00
6574			A.V.A.C.M.	Association	1 200,00
6574			ANCIENS COMMANDOS D'AFRIQUE	Association	550,00
6574			F.N.A.C.A.	Association	370,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574			SOUVENIR FRANCAIS	Association	350,00
6574			AMICALE DE PERSONNEL COMMUNAL	Association	6 500,00
6574			AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	Association	1 400,00
6574			C.C.F.F.	Association	2 500,00
6574			LES RESTOS DU COEUR	Association	1 000,00
6574			BORMES GRIMPE	Association	400,00
6574			BOXE FRANCAISE	Association	1 850,00
6574			TENNIS DE TABLE	Association	1 200,00
6574			LAVANDOU/BORMES		
6574			AMICALE BOULISTE DE BORMES	Association	3 000,00
6574			CHEMINS DU BONHEUR	Association	200,00
6574			SEA SUN COUNTRY CLUB	Association	1 000,00
6574			LES AMIS DE BRAQUEHAIS	Association	500,00
6574			JEUX DE SCENE ET CIE	Association	400,00
6574			THEATRE DE L'ANE RIT	Association	400,00
6574			CINE MARENOSTRUM	Association	1 000,00
6574			BORMES MIMOSAS SPORTS FOOTBALL	Association	45 250,00
6574			BORMES MIMOSAS TENNIS CLUB	Association	34 500,00
6574			DONNEURS DE SANG	Association	500,00
6574			MEMOIRE BORMES 1944	Association	5 000,00
6574			TREMLIN	Association	40 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE</b>	<b>B3</b>

**B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE**

<b>Libellé de la recette : TAXE DE SEJOUR</b>			
Reste à employer au 01/01/N :			0,00
<b>Recettes</b>			
<b>Chapitres</b>	<b>Articles</b>	<b>Libellé de l'article</b>	<b>Montant</b>
73	7362	TAXE DE SEJOUR	500 000,00
<b>Total recettes</b>			<b>500 000,00</b>
<b>Dépenses</b>			
<b>Chapitres</b>	<b>Articles</b>	<b>Libellé de l'article</b>	<b>Montant</b>
014	739118	AUTRES REVERSEMENTS DE FISCALITE	500 000,00
<b>Total dépenses</b>			<b>500 000,00</b>
Reste à employer au 31/12/N :			0,00

<b>TOTAL Reste à employer au 01/01/N :</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL Recettes</b>	<b>500 000,00</b>	<b>Total Dépenses</b>
		<b>500 000,00</b>
<b>TOTAL Reste à employer au 31/12/N :</b>		<b>0,00</b>

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>C1</b>

**C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>2,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,00</b>	<b>2,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,00</b>
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>56,00</b>	<b>0,00</b>	<b>56,00</b>	<b>52,00</b>	<b>0,00</b>	<b>52,00</b>
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	16,00	0,00	16,00	14,00	0,00	14,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	13,00	0,00	13,00	13,00	0,00	13,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	17,00	0,00	17,00	16,00	0,00	16,00
ATTACHE	A	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
ATTACHE HORS CLASSE	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ATTACHE PRINCIPAL	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
REDACTEUR	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>106,00</b>	<b>0,00</b>	<b>106,00</b>	<b>97,00</b>	<b>2,00</b>	<b>99,00</b>
ADJOINT TECHNIQUE	C	43,00	0,00	43,00	40,00	0,00	40,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	10,00	0,00	10,00	9,00	0,00	9,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	30,00	0,00	30,00	29,00	0,00	29,00
ADJOINTS TECHNIQUES (2)	C	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	2,00
AGENT DE MAITRISE	C	7,00	0,00	7,00	6,00	0,00	6,00
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	5,00	0,00	5,00	4,00	0,00	4,00
INGENIEUR EN CHEF	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
INGENIEUR TERRITORIAL	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
TECHNICIEN	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	B	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>11,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11,00</b>	<b>5,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5,00</b>
AGENT SPECIALISE DES EC.MATERNELLES PRINC. 1ERE CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
AGENT SPECIALISE DES EC.MATERNELLES PRINC. 2EME CLASSE	C	7,00	0,00	7,00	2,00	0,00	2,00
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
EDUCATEUR PRINCIPAL DE JEUNES ENFANTS	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

VILLE DE BORMES LES MIMOSAS - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2019

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)</b>		<b>11,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11,00</b>	<b>9,00</b>	<b>1,00</b>	<b>10,00</b>
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPALE DE 1ERE CLASSE	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPALE DE 2EME CLASSE	C	6,00	0,00	6,00	5,00	0,00	5,00
EDUCATRICE JEUNES ENFANTS	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
PUERICULTRICE DE CLASSE NORMALE	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
PUERICULTRICE DE CLASSE SUPERIEURE	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>2,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,00</b>	<b>2,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,00</b>
EDUCATEUR APS PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
ADJOINT DU PATRIMOINE	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>7,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7,00</b>	<b>7,00</b>	<b>1,00</b>	<b>8,00</b>
ADJOINT D'ANIMATION	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
ADJOINT D'ANIMATION	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ANIMATEUR	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>15,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15,00</b>	<b>13,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13,00</b>
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	C	7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
CHEF DE SERVICE DE POL. MUNICIPALE PRINCIPAL 1e CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
CHEF DE SERVICE DE POL.MUNICIPALE PRINCIPAL 2e CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
GARDIEN BRIGADIER DE PM	C	6,00	0,00	6,00	5,00	0,00	5,00
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		<b>209,00</b>	<b>0,00</b>	<b>209,00</b>	<b>185,00</b>	<b>4,00</b>	<b>189,00</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>C1</b>

**C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>0,00</b>		
ADJOINT D'ANIMATION	C	ANIM	348	0,00	3-1	CDD
ADJOINTS TECHNIQUES (2)	C	TECH	348	0,00	3-1	CDD
EDUCATRICE JEUNES ENFANTS	B	MS	475	0,00	3-2	CDD
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	ADM	354	0,00	3-1	CDD
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	ADM	430	0,00	3-1	CDD
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	ADM		0,00	A CONTRAT UNIQUE D'INSERTION	CDD
ADJOINT ANIMATION	C	ANIM	356	0,00	3-1	CDD
ADJOINT ANIMATION (7)	C	ANIM	347	0,00	3-1	CDD
ADJOINT D'ANIMATION (2)	C	ANIM		0,00	3-a°	CDD EMPLOIS AVENIR
ADJOINT PATRIMOINE	B	CULT	406	0,00	3-1	CDD
ADJOINT TECHNIQUE (7)	C	TECH	347	0,00	3-1	CDD
ADJOINTS TECHNIQUES	C	TECH		0,00	3-a°	CDD EMPLOIS AVENIR
ADJOINTS TECHNIQUES (5)	C	TECH		0,00	A CONTRAT UNIQUE D'INSERTION	CDD
COLLABORATEUR DE CABINET	A	OTR	767	0,00	110	CDD
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel  
 ANIM : Animation.  
 PM : Police.  
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :  
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.  
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.  
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).  
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.  
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.  
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.  
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.  
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.  
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.  
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.  
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.  
A : autres (préciser).

- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>C2</b>

**C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<b>Délégation de service public (3)</b>				
- CONCESSION DE PLAGE	JULIEN CHRYSTEL	JULIEN CHRYSTEL	PERSONNE PRIVEE	3 750,00
- CONCESSION DE PLAGE	LA MADININA	SARL LA MADININA	PERSONNE MORALE	25 000,00
- CONCESSION DE PLAGE	MEYNIAL LAURENT	MEYNIAL LAURENT	PERSONNE PRIVEE	25 000,00
<b>Détention d'une part du capital</b>				
<b>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</b>				
13/04/1977 - GARANTIE EMPRUNT	VAR HABITAT	OPAC VAR HABITAT	OPAC	658 287,81
20/09/1978 - GARANTIE EMPRUNT	VAR HABITAT	OPAC VAR HABITAT	OPAC	74 288,41
25/09/1978 - GARANTIE EMPRUNT	LOGIS FAMILIAL VAROIS	SA LOGIS FAMILIAL VAROIS	STE ANONYME	31 877,09
25/07/1979 - GARANTIE EMPRUNT	VAR HABITAT	OPAC VAR HABITAT	OPAC	78 496,00
24/06/1981 - GARANTIE EMPRUNT	VAR HABITAT	OPAC VAR HABITAT	OPAC	10 214,08
01/12/1989 - GARANTIE EMPRUNT	VAR HABITAT	OPAC VAR HABITAT	OPAC	676 264,34
31/03/2003 - GARANTIE EMPRUNT	SONACOTRA	SEM SONACOTRA	SEM	618 933,00
29/05/2007 - GARANTIE EMPRUNT	VAR HABITAT	OPAC VAR HABITAT	OPAC	30 251,50
29/05/2007 - GARANTIE EMPRUNT	VAR HABITAT	OPAC VAR HABITAT	OPAC	209 367,00
17/10/2007 - GARANTIE EMPRUNT	VAR HABITAT	OPAC VAR HABITAT	OPAC	1 031 161,50
17/10/2007 - GARANTIE EMPRUNT	VAR HABITAT	OPAC VAR HABITAT	OPAC	159 300,00
17/10/2007 - GARANTIE EMPRUNT	VAR HABITAT	OPAC VAR HABITAT	OPAC	372 000,00
17/10/2007 - GARANTIE EMPRUNT	VAR HABITAT	OPAC VAR HABITAT	OPAC	183 500,00
17/10/2007 - GARANTIE EMPRUNT	VAR HABITAT	OPAC VAR HABITAT	OPAC	871 116,00
31/03/2008 - GARANTIE EMPRUNT	FONDATION ARMEE DU SALUT	ARMEE DU SALUT	FONDATION	2 500 000,00
31/03/2008 - GARANTIE EMPRUNT	FONDATION ARMEE DU SALUT	ARMEE DU SALUT	FONDATION	165 725,00
30/04/2014 - GARANTIE EMPRUNT	TERRES DU SUD HABITAT	TERRES DU SUD HABITAT	OPHLM	108 372,00
30/04/2014 - GARANTIE EMPRUNT	TERRES DU SUD HABITAT	TERRES DU SUD HABITAT	OPHLM	399 228,00
<b>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</b>				
28/03/2018 - SUBVENTION	BMS FOOTBALL	BMS FOOTBALL	ASSOCIATION	52 750,00
28/03/2018 - SUBVENTION	C.C.F.F.	C.C.F.F.	ASSOCIATION	2 500,00
28/03/2018 - SUBVENTION	FESTIVAL DE PLONGEE	FESTIVAL DE PLONGEE	ASSOCIATION	2 500,00
28/03/2018 - SUBVENTION	LES AMIS DE BRAQUEHAIS	LES AMIS DE BRAQUEHAIS	ASSOCIATION	500,00
<b>Autres</b>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT</b>	<b>C3.1</b>

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
<b>Etablissements publics de coopération intercommunale</b>			
SYNDICAT DES COMMUNES DU LITTORAL VAROIS	01/01/1962	SANS FISCALITE PROPRE	1 500,00
SIVOM de BORMES-LA LONDE-LE LAVANDOU	07/05/1966	SANS FISCALITE PROPRE	73 500,00
SIVAAD	08/09/1983	SANS FISCALITE PROPRE	15 000,00
SIDAMCM	31/07/1984	SANS FISCALITE PROPRE	220 000,00
SYMIELECVAR	02/03/2001	SANS FISCALITE PROPRE	190 000,00
<b>Autres organismes de regroupement</b>			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE</b>	<b>C3.2</b>

**C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)**

<b>Catégorie d'établissement</b>	<b>Intitulé / objet de l'établissement</b>	<b>Date de création</b>	<b>N° et date de délibération</b>	<b>Nature de l'activité (SPIC/SPA)</b>	<b>TVA (oui / non)</b>
C.C.A.S.	C.C.A.S.	01/01/1950	- 03/12/1949	SPA	Non
CAISSE DES ECOLES	CAISSE DES ECOLES	01/01/1950	- 03/12/1949	SPA	Non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3.3</b>

**C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
BUDGET ANNEXE TRANSPORTS SCOLAIRES	REGIE DES TRANSPORTS	01/01/1990	- 07/07/1989	21830019200083	SPIC	Oui
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	ASSAINISSEMENT	01/01/1993	- 24/03/1993	21830019200075	SPIC	Non
BUDGET ANNEXE EAU POTABLE	EAU POTABLE	01/01/1993	- 24/03/1993	21830019200067	SPIC	Non
BUDGET ANNEXE S.E.P.F.	SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES	01/03/2002	- 18/02/2002	21830019200091	SPIC	Oui
S.P.A.N.C.	SERVICE PUBLIC ASST NON COLLECTIF	01/01/2008	- 12/12/2000	21830019200117	SPIC	Non

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES</b>	<b>D1</b>

**D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	40 783 000,00	0,00	13,05	0,00	5 322 182,00	0,00
TFPB	25 948 000,00	0,00	13,19	0,00	3 422 541,00	0,00
TFPNB	241 200,00	0,00	33,15	0,00	79 958,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>66 972 200,00</b>	<b>0,00</b>			<b>8 824 681,00</b>	<b>0,00</b>

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

---

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .